

PHILIPS



"ULTRASOL"


La santé par les rayons ultra-violet

Le soleil chez soi!

Les Pilules Pink déterminent une recrudescence de l'énergie vitale chez tous ceux, anémiques, neurasthéniques, surmenés, convalescents, dont le sang est appauvri et le système nerveux déprimé.

La sensation de lassitude, l'absence d'appétit, les troubles de la digestion, les migraines, l'insomnie, les étourdissements, l'irrégularité des fonctions particulières à la femme, sont des symptômes fréquents qui révèlent l'altération de la qualité du sang et la défaillance des nerfs et, par suite, commandent de faire intervenir les Pilules Pink. Les Pilules Pink régénèrent le sang et les forces nerveuses, dissipent les troubles fonctionnels et, enfin, donnent une puissante impulsion à l'économie générale.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Pharm. P. Barret, 23, rue Balbu, Paris, 8^e arr. La boîte, 45 francs les six boîtes, plus 0 fr. 50 de timbre-taxe par boîte.



PIILULES PINK
POUR PERSONNES PALES
Puissant rénovateur des forces

VENTE DIRECTE DU FABRICANT
ROUETTES 250
COURSES 290
ET GARANTIES 5 ANS

MACHINES A COUDRE 700
MACHINES A L'AV. 240
FUSILS HANMERLESS 240

PHONOGRAPHES 150
VOITURES D'ENFANTS 160
FABRICATION SUPERIEURE
GARANTIE
OFFICIELLE. FABRIQUE DES CYCLES BALLIS
12 RUE DU ONZE-NOVEMBRE S^t-ETIENNE

ETUDE
DE
Maitre Jean FABRE
NOTAIRE A CAHORS

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Maitre Jean FABRE, notaire à Cahors, le vingt et un janvier mil neuf cent trente et un, enregistré à Cahors (A. C.), le vingt-huit du même mois, volume 763, folio 42, numéro 209.

Monsieur Henri-Justin ROUX, limonadier, et Madame Laurence BATUT, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, rue G. Clemenceau, numéro 12, ont vendu à Monsieur Marie-Jean-Joseph JUGE, propriétaire et Madame Marie-Noëlle-Esther DO, son épouse, demeurant ensemble à Lamothe-Cassel;

Le fonds de commerce de débit de boissons qu'ils exploitaient à Cahors, rue Georges-Clemenceau, numéro 12, connu sous le nom de « Bar Maurice », et comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, le droit au bail, le matériel et les marchandises;

L'entrée en jouissance a été fixée au vingt janvier mil neuf cent trente et un.

Les oppositions seront reçues à Cahors, en l'étude de M^e Jean Fabre, notaire, rue J.-F. Caviolle, n° 2, dans les dix jours de la présente insertion renouvelant celle parue le 4 février 1931.

Pour deuxième avis.
Cahors le 15 février 1931.
Signé : J. FABRE.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

LA MAISON DU TRAVAILLEUR

Maison CHABERT, 67, Bd Gambetta, CAHORS

CONFECTIONS ET MESURES POUR HOMMES
à l'honneur de prévenir le public qu'elle est dépositaire des vêtements de mesure pour dames de la Grande Maison « AU CAMÉLIA » de Lyon, maison la plus avantageuse en vêtements bien faits, de coupe élégante et d'extrême bon goût

MANTEAUX, beau velours de laine, à partir de 99 fr.
ROBES, lainage et soierie, à partir de 85 fr.

Une visite vous permettra de vous rendre compte de la qualité des tissus et du chic de ses vêtements.

Bureau des Domaines de Cahors

Par jugement du Tribunal Civil de première instance du département du Lot, en date du 25 août 1930, l'Administration des Domaines a été autorisée à procéder aux publications prescrites par l'article 770 du Code Civil, préalablement à l'envoi en possession des successions en déshérence des personnes ci-après désignées, ouvertes dans l'arrondissement de Cahors, savoir :

1° M. Pierre Deloit, originaire de St-Géry, décédé à l'Asile de Leyme, le 29 octobre 1904.

2° Mlle Maria Cavalé, célibataire, décédée à Cabrerets, le 9 janvier 1920 ;

3° M. Auguste Soulliac, décédé à Cahors le 23 octobre 1920.

Pour deuxième publication.
Le Receveur des Domaines,
BONNEGAZE.

FOURRURES ROBES - MANTEAUX

Réparation
Transformation de Fourrures

ACHAT DE SAUVAGINE
Fouine - Putois - Renard

M^{me} BARDY
14, rue Maréchal Foch
CAHORS

ON DEMANDE

à acheter de suite dans la Région
PROPRIÉTÉS
quelques soient l'importance, le genre et le prix

Ecrire Central Office Bureaux 148 à 154
BOURSE DE COMMERCE - PARIS

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de foie de Morue

PRIX DU FLACON :
14 francs

Un seul modèle de Flacon
GRANDEUR UNIQUE

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

PRÊTS immédiats Fonctionnaires employés admin. Office des Fonctionnaires, 23 c. Pasteur, Bordeaux. S'ad. MARFAING, Expert. Cahors

MACHINES A TRICOTER rondes et rectilignes, prix de fabrique travail assuré catal. apprent. gratuits, laine, coton, sole. Px. gros échantil. gratuits. La Laborieuse, 35, Cours Pasteur, Bordeaux.

Importante fabrique lampes électriques recherche représentants si possible introduits auprès clientèle électriciens
Ecr. Ag. HAVAS, LYON, N° 3654

MACHINES A TRICOTER très larg. Prix de fabrique. Travail assuré. Catal. apprent. gratuits
LAINES très nuances Echantil. gratuits. LA LABORIEUSE, 10, Quai d'Orléans, Nantes.

Etude de Maître L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac, Successeur de Maîtres Vival, Matrieu & Loubet

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Adjudication fixée au **MERCREDI DIX-HUIT MARS MIL NEUF CENT TRENTE-UN, à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice de Figeac, Boulevard Président-Wilson.**

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE
et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES
Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL et le Corps Médical
Le D^r ORTEL
Ancien Externe des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris
écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant. La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : 14 francs. — Grandeur unique

Suivant procès-verbal de M^e Vermande, huissier à Figeac, en date du dix-huit décembre mil neuf cent trente, dénonçant exploit du même huissier, en date du vingt-deux décembre mil neuf cent trente, le tout visé, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-trois décembre 1930, numéros 81 et 82, par Monsieur le Conservateur qui a perçu les droits.

Madame Madeleine RECOULES, veuve Léon DELPECH, banquier, domiciliée à Figeac, ayant Maître NUVILLE pour avoué constitué près le tribunal civil de Figeac.

A fait saisir les immeubles ci-après désignés, à l'encontre et au préjudice de Monsieur Baptiste LAC, boulanger, domicilié à Figeac, rue Caviolle, numéro 27.

Débiteur saisi, défaillant.

DÉSIGNATION
DES
Immeubles à vendre

TELE QU'ELLE RÉSULTE DU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE ET QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES.

LOTISSEMENT
Lot unique

Il comprendra : Un immeuble, en nature de maison d'habitation et à usage de boulangerie, sis à Figeac, rue Caviolle, numéro 27, inscrit à la matrice cadastrale de la com-

mune de Figeac sous le numéro 499 de la section G, pour une contenance de cent soixante mètres carrés, et un revenu de dix francs trente-cinq centimes. Ce vaste immeuble a sa façade principale construite en pierre de taille, et les autres murs faisant corps avec cette maison, sont en pierre de maçonnerie ordinaire. Il est couvert en tuiles rouges canelées. On pénètre à l'intérieur par deux portes d'entrée situées rue Caviolle. L'une de ces portes donne accès à un long couloir à la suite duquel on peut parcourir tout le rez-de-chaussée et emprunter un escalier en bois pour monter aux premier, deuxième étages et grenier. Par la deuxième porte, on entre directement dans le magasin, lequel communique avec les dépendances.

Le rez-de-chaussée comprend une cuisine, éclairée par une croisée, un magasin, un fournil, le four, une grande cour et une cave. Un escalier en bois, qui part du magasin ci-dessus mentionné va rejoindre au premier étage l'escalier partant du couloir.

Ce premier étage comprend, du côté Est, une vaste pièce à usage de chambre. Elle est éclairée par deux grandes croisées. Une autre pièce est également située du côté Ouest.

Le deuxième étage comprend également une autre vaste chambre et un petit cabinet de toilette ou débarras, côté Est. Le côté Ouest comprend une autre pièce de même dimension que celle du premier étage. Ce dernier côté ayant été incendié, les murailles qui clôturent ces pièces sont démolies (côté Ouest seulement).

Cet immeuble est pourvu d'installation pour l'éclairage

électrique, Gaz et Eau. Il confronte aux immeubles Destip, Navet, Cabridens et veuve Canches, propriétaires à Figeac.

Suit l'extrait de la matrice cadastrale de la propriété bâtie, au nom de Monsieur LAC Baptiste, et inscrit à la case 1314, folio 1774, pour : l'article ci-dessus mentionné au nom de LAC Baptiste, propriétaire à Figeac.

Observations	
Contenance imposable	O. I. 60
Nature de propriété	Maison
Cantons ou lieux dits	rue Caviolle
N° du plan	60
Section	G

L'immeuble ci-dessus désigné est situé sur la commune de Figeac, canton Ouest et arrondissement de Figeac, département du Lot.

Il sera vendu tel qu'il se présente et se comporte, sans rien excepter ni réserver, et tel

qu'il appartient au débiteur saisi, mais seulement jusqu'à concurrence de la différence existant entre le prix de la première adjudication et celui de l'adjudication sur surenchère. Si le montant des frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de vente sur surenchère est supérieur à cette différence, entre l'ancien prix et le prix nouveau, l'excédent desdits frais incombera à l'adjudicataire sur surenchère, qui en sera tenu, en sus de son prix d'adjudication.

CAHIER DES CHARGES

Le Cahier des Charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître NUVILLE, avoué poursuivant, pour parvenir à la vente du dit immeuble, a été déposé au greffe du tribunal civil de Figeac, où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

La publication du dit Cahier des Charges, fixée au quatre février mil neuf cent trente-un, a eu lieu à cette audience, et le jugement qui a donné acte de la lecture et publication du dit cahier des charges a fixé l'adjudication du dit immeuble à l'audience du mercredi dix-huit mars mil neuf cent trente-un.

En conséquence, il sera procédé, le **MERCREDI DIX-HUIT MARS MIL NEUF CENT TRENTE-UN, à QUATORZE HEURES**, à l'audience des criées du Tribunal civil de Figeac, au Palais de Justice de Figeac, sis à Figeac, boulevard Président-Wilson, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessus désigné, en un seul lot et sur la mise à prix ci-après.

FRAIS

Les frais de saisie immobilière et de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

Au cas de surenchère du sixième, les frais de première enchère, les frais de surenchère et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la revente sur surenchère seront supportés par

MISE A PRIX

L'immeuble ci-dessus désigné sera mis en vente en un seul lot, sur la mise à prix de dix mille francs, **10.000 fr.**

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait à Figeac, en l'étude, par l'avoué soussigné, le sept février mil neuf cent trente-un.

L. NUVILLE,
Avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître NUVILLE, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, boulevard Président-Wilson, qui, comme tous ses confrères, avoués à Figeac, peut être chargé d'enchérir. Les enchères ne peuvent être reçues par le ministère d'un avoué de Figeac.

CAHORS, Imp. COUESLANT.